<u>Département de Maine-et-Loire</u> <u>Canton Angers IV</u> Commune d'Avrillé

Procès-verbal de l'installation des membres du Conseil Municipal d'Avrillé

L'an deux mille vingt, le 4 juillet, les membres du conseil municipal de la commune d'Avrillé, proclamés par le Bureau électoral à la suite du scrutin du 28 juin 2020 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L2121-10, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Etalent presents iviesdames et iviessieurs les conseillers iviunicipaux	
1 - Alain DELÊTRE	22 - Sophie BAILLIF-APPLINCOURT
2 - Jean HALLIGON	23 - Philippe BOLO
3 - Michel FOUCAULT	24 – Laurent PRÉTROT
4 - Guylène LEBOEUF	25 - Alix de VERNEUIL
5 - Fabienne GUINHUT	26 - Dannièle CHEVROTIN
6 - Patrice LUCAS	27 - Catherine CESBRON
7 - Jacques GRAVELEAU	28 - Annie RAT
8 - Hervé PINON	29 - François VARLIN
9 - Philippe POIROUX	30 - Estelle LEMOINE-MAULNY
10 - Michel VERGER	31 - Florian SANTINHO
11 - Magali BERGUE	
12 - Caroline HOUSSIN-SALVETAT	
13 - Agnès GALLARD	
14 - Maud LE HO	
15 - Louis FOGANG	
16 - Séverine CROS	
17 - Mélanie BOURSIN	
18 - Hind RAFFENEAU	
19 - Marc De SINGLY	
20 - Mangala RAULT	
21 - Céline TROCHUT	

Pouvoirs

Laurent VIAUD avait donné pouvoir à Caroline HOUSSIN-SALVETAT Philippe HOULGARD avait donné pouvoir à Laurent PRÉTROT

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain DELÊTRE Conseiller Municipal, le plus âgé des membres du conseil, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procèsverbaux des élections a déclaré installés dans leurs fonction, Mesdames et Messieurs Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Jean HALLIGON, Magali BERGUE, Hervé PINON, Agnès GALLARD, Patrice LUCAS, Séverine CROS, Marc De SINGLY, Mangala RAULT, Philippe POIROUX, Alain DELÊTRE, Michel FOUCAULT, Guylène LEBOEUF, Fabienne GUINHUT, Jacques GRAVELEAU, Michel VERGER, Laurent VIAUD, Maud LE HO, Louis FOGANG, Mélanie BOURSIN, Hind RAFFENEAU, Céline TROCHUT, Sophie BAILLIF-APPLINCOURT, Philippe HOULGARD, Philippe BOLO, Laurent PRÉTROT, Alix De VERNEUIL, Dannièle CHEVROTIN, Catherine CESBRON, Annie RAT, François VARLIN, Estelle LEMOINE-MAULNY, Florian SANTINHO.

Le conseil municipal a choisi comme assesseurs : Jean HALLIGON et Mangala RAULT. Le conseil municipal a choisi pour secrétaire : Florian SANTINHO. En préambule à l'ordre du jour, **Alain DÊLETRE** est heureux d'accueillir ses collègues au sein du conseil municipal. «S'agissant du premier conseil municipal, il est important, pour chaque élu de mesurer la responsabilité qui leur incombe. Il s'agit d'un évènement important pour Avrillé. Nous allons élire un nouveau Maire, un nouveau Maire qui sera une femme, moment historique, puisque c'est la première fois qu'une femme sera élue Maire au sein de la ville d'Avrillé. Une tâche importante nous attend tous, Minorité, Majorité, un travail exaltant, un travail au service des Avrillais et nous sommes élus pour les écouter et les servir. Merci de votre attention».

Alain DELÊTRE ouvre la séance.

Deux assesseurs et un secrétaire de séance sont désignés : au titre d'assesseurs, Jean HALLIGON et Mangala RAULT et comme secrétaire de séance Florian SANTINHO. Il donne ensuite lecture des articles <u>L.2122-4</u>, <u>L.2122-5</u> et <u>L.2122-7</u> du Code Général des Collectivités Territoriales :

Article L2122-4

« Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue ». Nul ne peut être élu maire s'il n'est pas âgé de dix-huit ans révolus »

Article L.2122-5

« Les agents des administrations financières ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du Département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations. Elle est également opposable dans toutes les communes de la Région ou des régions où ils sont affectés aux « directeurs régionaux des finances publiques » et aux chefs de services régionaux des administrations ».

Article L.2122-7

« Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu »

2020-27 Élection du Maire - (Premier tour de scrutin)

Madame Caroline HOUSSIN-SALVETAT se porte candidate.

Afin de procéder à l'élection du Maire, **Alain DELÊTRE** invite chacun des Conseillers Municipaux, à l'appel de son nom à remettre son bulletin de vote dans l'urne. Le vote a lieu à bulletin secret.

Alain DELÊTRE proclame les résultats.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de bulletins blancs : 9

Suffrages exprimés: 24

Jean HALLIGON obtient 1 voix
Caroline HOUSSIN-SALVETAT obtient 23 voix

Madame Caroline HOUSSIN-SALVETAT est élue avec 23 voix et ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Maire et immédiatement installée.

Discours de Madame le Maire, Caroline HOUSSIN-SALVETAT

«Chères Avrillaises, chers Avrillais, Mes chers collègues,

C'est avec une immense et profonde émotion que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Mes premières pensées vont aux électeurs qui nous ont fait confiance en jugeant l'équipe Avrillé Avenir digne de les représenter, à l'issue d'une campagne longue, mouvementée et rendue inédite par la crise sanitaire que nous traversons encore actuellement. En allant voter, les Avrillaises et Avrillais ont fait vivre la démocratie et notre République.

Je m'adresse aussi à celles et ceux qui n'ont pas choisi notre liste. Je voudrais leur dire que je serai le Maire de tous les Avrillais, avec respect, écoute et tolérance. Je l'ai affirmé tout au long de la campagne, je souhaite recréer du lien entre tous les habitants de notre commune, et cette ambition restera au cœur de nos préoccupations.

En disant cela, je mesure l'ampleur de la responsabilité qui est la mienne : celle de toute une ville, de tous les habitants et donc de toutes les tendances qui se sont exprimées. Je me dois aujourd'hui de les rassembler et de les représenter.

Avec 53 % d'abstention lors de ces élections municipales, nous devons regretter cette faible participation, même si le contexte pandémique peut en expliquer une partie. Ce constat, inhabituel dans notre ville, nous oblige à interpeler tous les Avrillais et les Avrillaises pour que la politique locale redevienne l'affaire de tous.

Je souhaite maintenant remercier toutes celles et ceux grâce à qui nous sommes ici aujourd'hui Tout d'abord, le groupe de femmes qui m'a donné l'impulsion dans cette campagne. Certaines sont dans la salle et rien n'aurait été possible sans elles.

Je souhaite aussi remercier Alain DELÊTRE, doyen de notre assemblée. Tu viens de me proclamer maire et c'est pour moi un véritable honneur.

J'exprime toute ma reconnaissance aux élus de la majorité municipale. Citoyennes et citoyens engagés dans notre ville, vous venez de tous les horizons professionnels, avec des parcours variés et vous représentez tous les quartiers d'Avrillé. Tout au long de la campagne, notre liste est progressivement devenue une belle équipe qui se met aujourd'hui au service des Avrillaises et des Avrillais.

J'ai une pensée pour les membres de l'équipe d'Avrillé Avenir qui ne sont pas élus et qui ne siégeront pas avec nous. Je tiens à leur dire qu'ils ne seront pas oubliés, ils seront tenus informés et associés à nos démarches, et personne parmi les élus d'Avrillé Avenir n'oubliera que sans eux, nous ne serions pas là.

Ma gratitude va également vers celles et ceux qui m'ont soutenue au cours de cette campagne électorale et qui, par leurs paroles, leurs écrits, leurs conseils et leurs critiques ont guidé mes réflexions et mes choix.

Enfin, je souhaite adresser un remerciement particulier à ma famille. Mon mari et mes enfants dont la vie a été chamboulée par ces longs mois de campagne. Leurs encouragements sont pour moi chaque jour le plus beau des cadeaux.

Au moment d'entamer ce mandat, j'ai une pensée forte et particulière pour mon prédécesseur, Marc LAFFINEUR. Il a présidé aux destinées de notre ville durant les 37 dernières années. Les plus jeunes d'entre nous n'ont pas connu d'autre maire et il a fait d'Avrillé la ville qu'elle est aujourd'hui. Une ville que nous aimons tous.

Marc LAFFINEUR a également joué un rôle essentiel dans l'engagement politique de nombre d'entre nous réunis ici aujourd'hui. Sans la confiance qu'il m'a accordée et sans les responsabilités d'adjointe qu'il m'a confiées, je n'aurais pas été candidate aux élections municipales et je ne serais pas là ce matin.

J'exprime mon estime aux 10 élus de la minorité qui rejoignent cette assemblée. Tout comme les élus de la majorité, vous tirez votre légitimité du suffrage des Avrillais et en siégeant autour de cette table vous serez les représentants de la diversité des opinions de notre ville.

Laurent PRÉTROT, Florian SANTINHO, et les conseillers municipaux qui vous accompagnent, je salue votre engagement pour Avrillé, et je vous assure du respect des élus de la majorité à votre égard. La démocratie se nourrit de débats constructifs sur le fond des dossiers. C'est ainsi que je conçois nos échanges et notre collaboration futurs.

Enfin, je veux témoigner ma reconnaissance aux agents municipaux qui occupent une place centrale pour les élus que nous sommes. Je sais que je pourrai compter sur eux, qu'ils sont la cheville ouvrière sans laquelle la ville ne pourrait fonctionner. Ils font un travail exemplaire au service des Avrillais et je serai toujours à leurs côtés avec les élus. J'ai déjà eu l'occasion de prendre contact avec différents services de la mairie et je continuerai dans les jours qui viennent. Je salue notamment Nadine Dubois, la directrice générale des services, dont nombre d'entre nous apprécient le grand professionnalisme.

« Les mots ont un sens quand les actes parlent » disait Saint Vincent de Paul.

Durant les 6 années à venir, nous mettrons en œuvre le projet pour lequel nous avons été élus. Il est donc temps pour moi de vous parler des priorités de ce mandat.

Tout d'abord, la transition écologique : comme j'ai eu l'occasion de le dire, c'est un sujet transverse qui devra se décliner de façon concrète et quotidienne avec l'aide des habitants,

dans une ville que beaucoup nous envient. Je tiens d'ailleurs à souligner la signature du Contrat de transition écologique, officialisée hier entre Angers Loire Métropole et la Préfecture de Maine-et-Loire. Ce dispositif viendra renforcer les initiatives de notre commune et la mobilisation citoyenne.

Nous aurons aussi à cœur de poursuivre et renforcer l'attractivité d'Avrillé, Ville- Parc si appréciée. Cet axe phare de notre projet se fera notamment grâce à une nouvelle médiathèque et une maison des familles dans le centre-ville, un centre-ville dont la végétalisation sera importante, la maison des professionnels de santé ou encore un espace de jeux et de sports de glisse dans le parc Brassens.

Je serai également attentive à favoriser le soutien et la coopération entre les acteurs locaux. Je pense aux chefs d'entreprises, aux commerçants et aux responsables d'associations.

La crise de la Covid a démontré l'importance des liens et des actions locales au plus près du terrain. Elle nous oblige à considérer notre rôle d'élu comme encore plus proche des Avrillais. Enfin, parce qu'il est plus que jamais nécessaire de recréer du lien, nous souhaitons intégrer les Avrillais à la gouvernance de leur ville, en appliquant rapidement les propositions de notre programme, telles que les médiateurs sociaux, le forum des associations et les conseils de quartiers.

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons en faire. »

Voici une phrase d'Henri Bergson que je vous propose de faire votre, et qui sera notre ligne de conduite pour mener nos actions.

C'est en effet une belle et grande responsabilité que de servir, et d'être digne de la confiance des Avrillais.

Chers collègues, c'est maintenant - toutes et tous rassemblés - que nous écrirons une nouvelle page de l'Histoire de notre commune. Je compte sur vous ! »

2020-28 Détermination du nombre d'Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à neuf le nombre d'Adjoint au Maire

Adopté à l'unanimité

2020-29 Élection des Adjoints au Maire

Suite à la création des neuf postes d'Adjoints, il convient de procéder, sous la présidence de Madame le Maire, à l'élection des adjoints. Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des neuf adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, en application de l'article L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une seule liste est constituée.

Liste 1

1er Adjoint : HALLIGON Jean 2ème Adjointe : BERGUE Magali 3ème Adjoint : PINON Hervé 4ème Adjointe : GALLARD Agnès 5ème Adjoint : LUCAS Patrice 6ème Adjointe : CROS Séverine 7ème Adjoint : De SINGLY Marc 8ème Adjointe : RAULT Mangala 9ème Adjoint : POIROUX Philippe

Chaque Conseiller Municipal à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT proclame les résultats :

Bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins blancs : 2 Bulletins nuls : 6

Suffrages exprimés : 25 La Liste 1 obtient 25 voix

Sont donc élus en tant qu'Adjoint au Maire :

HALLIGON Jean, 1er Adjoint BERGUE Magali, 2ème Adjointe PINON Hervé, 3ème Adjoint GALLARD Agnès, 4ème Adjointe LUCAS Patrice, 5ème Adjoint CROS Séverine, 6ème Adjointe De SINGLY Marc, 7ème Adjoint RAULT Mangala, 8ème Adjointe POIROUX Philippe, 9ème Adjoint

Discours de Monsieur Laurent PRÉTROT

«Madame le Maire, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Nous tenons en premier lieu à vous féliciter vous et votre majorité pour votre élection et vous souhaiter un mandat 100% utile pour Avrillé.

Malgré une très faible participation et seulement 43 voix d'écart entre nous dimanche soir, la voix des urnes vous a désignés pour conduire la destinée de la ville. Nous acceptons pleinement ce résultat et adressons à tous les Avrillais qui ont voté pour notre liste «Avrillé Passion», un sincère remerciement. Ce résultat vous permet désormais d'appliquer votre programme, mais ces 43 voix d'écart devront résonner en vous, pour renforcer l'humilité que tout élu doit avoir en général et encore plus dans votre situation.

Notre groupe sera attaché à vous aider, autant que possible, quand les projets et décisions iront dans ce que nous considérerons utile et positif pour Avrillé et pour nos concitoyens. Nous exprimerons nos désaccords lorsqu'ils se feront jour évidemment et je ne doute pas que nous en aurons un certain nombre. Dans tous les cas, nous ferons preuve d'une très grande exigence envers vous.

A la crise sanitaire, tous les experts s'accordent pour prédire une crise économique et sociale et notamment une rentrée de septembre particulièrement difficile. Il va falloir agir vite et avec détermination pour protéger et accompagner la population.

Vous héritez d'une situation financière exceptionnelle due à la gestion rigoureuse de Marc LAFFINEUR durant les 37 années qu'il a passées à conduire la ville. Je profite de ce moment pour lui adresser un salut amical et le remercier de nouveau pour tout ce qu'il a fait pour Avrillé. Cette situation financière vous permet d'enclencher immédiatement la réalisation d'un grand nombre d'investissements prévus par la majorité précédente. Plusieurs réalisations dans le centre-ville : la déconstruction du pôle bancaire pour agrandir la place située devant le presbytère, lancer la Maison de Santé, finaliser la place Jacques Chirac, etc... Cette situation financière avec les excédents budgétaires, notamment cette année, doit aussi vous guider pour apporter aux plus fragiles une aide significative et permettre à chacun d'affronter la crise qui arrive avec peut-être un peu plus de sérénité. Notre ville ne peut attendre, vous devez agir avec force dès aujourd'hui, vous en avez les moyens et le devoir désormais! La période estivale dans laquelle nous entrons, n'est pas, chers collègues de la majorité, synonyme de vacances pour ce qui vous concerne, mais au contraire le début d'un engagement dont chaque minute compte dès maintenant.

Enfin, pour conclure, je souhaite au nom de notre groupe saluer l'ensemble des personnels de la ville et leur redire toute notre gratitude pour le formidable travail qu'ils font au quotidien. Je sais combien vous êtes attachée à chacun également, j'ai lu dans la presse que vous ne procéderiez pas à une chasse aux sorcières et vous adresse sur ce premier point notre soutien le plus sincère. Je vous remercie »

Discours de Monsieur Florian SANTINHO

«Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Élus, félicitations pour cette prise de responsabilités qui augure un certain nombre de tâches. Le défi est grand, la responsabilité est importante et forcément avec l'ensemble des élus de notre groupe, Annie RAT, François VARLIN et Estelle LEMOINE-MAULNY, nous vous souhaitons une belle continuation dans les responsabilités qui sont les vôtres, avec un principe, je rejoins Laurent PRÉTROT, qui est celui de l'humilité. Au lendemain d'une crise sanitaire, au lendemain d'une crise démocratique, puisque finalement vous arrivez en responsabilité avec 17 % des électeurs, cela signifie concrètement que l'ensemble des élus, ici, aujourd'hui, ont un devoir collectif, celui de remobiliser celles et ceux qui se sont détournés, avec le sentiment que l'on vote ou l'on ne vote pas, cela ne change pas nos destinées. Il s'agit d'une responsabilité importante et cela nous oblige y compris en tant que Minorité à veiller, à toujours porter un débat qui soit constructif au service du territoire de la ville d'Avrillé, d'Angers Loire Métropole, de l'ensemble des communes qui constitue finalement l'attractivité de l'Anjou, de notre Département. Dans cette mission, dans ce combat, vous aurez bien entendu le soutien de notre groupe et la volonté constante de représenter avec conviction, avec bienveillance, avec probité, avec dignité, celles et ceux qui nous ont accordé leur soutien. Ils sont nombreux, pas suffisamment pour nous porter en responsabilité, mais vous aurez remarqué que notre conviction et notre volonté de pouvoir servir ce territoire, resteront intactes»

2020-30 Création de quatre postes de conseillers municipaux délégués

En application de l'article 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux, il est proposé de fixer à quatre le nombre de conseillers municipaux délégués. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de Madame le Maire.

Adopté à l'unanimité

2020-31 Charte de l'élu local - Approbation

La loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat a introduit l'obligation pour le Maire de lire, puis distribuer la charte de l'élu local lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints. Madame le Maire, **Caroline HOUSSIN-SALVETAT** donne lecture de la charte.

- « 1 L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2 Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3 L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4 L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5 Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6 L'Élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7 Issu du suffrage universel, l'élu local est, et reste, responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la charte de l'élu local portée à la connaissance de chaque Adjoint et Conseiller Municipal par Madame le Maire ».

Adopté à l'unanimité

2020-32 Syndicat Intercommunal des Ressources Informatiques (SIRI) - Désignation de représentants

Depuis le 1^{er} septembre 2019, les communes d'Avrillé, Écouflant, Longuenée-en-Anjou et Saint-Léger-de-Linières ont constitué un syndicat en vue de disposer des ressources informatiques nécessaires aux enjeux de dématérialisation des procédures et des démarches en ligne, à la numérisation et à l'exploitation des données, aux changements des méthodes de travail au sein des services, à la nécessité de mieux organiser et sécuriser les réseaux informatiques. Ce syndicat doit permettre de répondre aux besoins des Communes membres en leur proposant une expertise large dans un ensemble de domaines (informatique, bureautique, téléphonie, réseaux et matériels...) de manière indépendante et assurer ainsi une meilleure qualité de

service à la collectivité et aux usagers. Il appartient au conseil municipal de désigner deux représentants titulaires et un représentant suppléant.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT propose Jacques GRAVELEAU et elle-même en tant que titulaires et Philippe POIROUX en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne comme membres titulaires : Caroline HOUSSIN-SALVETAT et Jacques GRAVELEAU, et Philippe POIROUX, membre suppléant, amenés à siéger au sein dudit Syndicat.

Adopté à l'unanimité

Délibération 2020-33 Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Détermination du nombre des représentants et désignation

Délibération retirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 16 juillet 2020 à 18h30.